

CULTURE

Cinéma municipal le Luxy

Partenariat de classe à projet artistique et culturel

Convention avec le collège Molière

EXPOSE DES MOTIFS

Le collège Molière propose sur le territoire d'Ivry une classe à Projet Artistique et Culturel cinéma (ou classe à PAC) duquel le cinéma municipal le Luxy est partenaire.

Le Luxy s'est inscrit dans une collaboration étroite avec le collège Molière depuis plusieurs années et notamment dans la mise en œuvre de cette classe, que ce soit dans l'élaboration pédagogique du programme des films, comme dans la coordination et le financement des interventions des professionnels de l'audiovisuel encadrant les élèves autour de la découverte des films et de l'analyse filmique.

En effet, ce partenariat va dans le sens des orientations de politique éducative culturelle développée à la Ville d'Ivry-sur-Seine. L'objet de ce partenariat est en effet de permettre aux élèves de découvrir, avec l'appui des professionnels, le cinéma, ses différents métiers et toutes les facettes de ce secteur d'activité, et ce grâce à une subvention spécifique perçue par le collège Molière, et reversée directement au Luxy pour la mise en œuvre de cette activité.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver la convention financière avec le collège Molière relative à la mise en œuvre de cette classe à projet artistique et culturel pour l'année scolaire 2016/2017.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

P.J. : convention

CULTURE

13) Cinéma municipal le Luxy

Partenariat classe à projet artistique et culturel

Convention avec le collège Molière

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1^{er} janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférant,

vu sa délibération du 7 avril 2016 adoptant le budget annexe du cinéma municipal le Luxy pour l'année 2016,

considérant que la ville d'Ivry apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous et notamment aux projets artistiques en développement en partenariat avec l'Education Nationale,

considérant que la classe à projet artistique et culturel du collège Molière correspond à l'un des axes thématiques développé par la politique publique culturelle de la Ville,

considérant qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec le collège Molière pour l'année scolaire 2016/2017,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention financière avec le collège Molière relative à la mise en œuvre de la classe à projet artistique et culturel pour l'année scolaire 2016/2017 et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que ses éventuels avenants.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 OCTOBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 24 OCTOBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 21 OCTOBRE 2016